

Orientations

Orientation 18. Valoriser et s'appropriier les patrimoines

Le territoire du Parc national dispose d'un riche potentiel en termes de cadre de vie et de patrimoines naturel, culturel et paysager. Ces atouts sont peu connus et peu mis en valeur. Outre l'enjeu de préserver ces richesses, l'attractivité du Parc et le maintien et le développement d'activités récréatives et touristiques reposent sur leur valorisation. Ils permettent l'appropriation du Parc national par les habitants et par les visiteurs et la construction d'une nouvelle image identitaire.

La création du Parc national permet d'inscrire le territoire dans un réseau national et mondial de lieux d'exception, avec la responsabilité d'encourager les comportements respectueux de l'environnement.

Il s'agit donc de favoriser la découverte et la mise en valeur des patrimoines qui font le Parc national afin notamment de faire prendre conscience au plus grand nombre de cette valeur universelle, exceptionnelle et reconnue. Ces démarches sont source de fierté partagée entre les habitants. Elles développent et renforcent l'envie d'accueillir des visiteurs ou de nouveaux habitants et de partager ses valeurs. Pour y parvenir, tous les outils facteurs de médiation et de cohésion sociale sont à mobiliser telle que la culture ou le soutien aux manifestations locales. Avec la création du 1er parc national français dédié à la forêt, l'ambition de la charte vise à la fois à retrouver une identité commune à l'échelle du territoire et à développer sa notoriété au cœur des deux régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est. Elle s'appuie sur le réseau des Parc nationaux pour s'inscrire dans des réseaux nationaux et internationaux. Ces actions d'ouverture sont largement partagées avec les acteurs locaux afin qu'elles soient mobilisatrices et à fortes retombées locales.

Mesure n°1. Faire découvrir les patrimoines et sensibiliser à leur préservation

Mesure n°2. Faire connaître le Parc national localement

Mesure n°3. Soutenir la vie culturelle, source de cohésion sociale et territoriale

Mesure n°4. Rayonner hors du territoire

MESURE N°1. FAIRE DÉCOUVRIR LES PATRIMOINES ET SENSIBILISER À LEUR PRÉSERVATION

Espace de connaissance et de préservation, le parc national est un territoire privilégié pour la découverte et la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers : forêt, grande faune sauvage, biodiversité et géodiversité, eau, architecture et culture, paysages. Chaque acteur local est mobilisé pour réapprendre à regarder son territoire.

L'engagement et la coordination de tous les acteurs sont nécessaires à la réalisation de cette mesure, les liens établis entre les structures du territoire et la mise en réseau des sites étant facteur de cohésion. Le Parc national favorise les initiatives cohérentes concourant au projet de territoire et à la sensibilisation de tous à l'avenir du territoire.

La première étape est l'élaboration d'une stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable

Orientations

du territoire. Elle vise à renforcer l'attachement des citoyens aux patrimoines, et de les impliquer dans leur préservation. Elle structure des messages et des programmes d'actions en fonction de ces publics-cibles. Au cours de la première charte, la priorité d'action se concentre sur 2 cibles :

- Les habitants et les visiteurs ;
- Le jeune public, de la maternelle jusqu'au lycée.

Les animations et les supports dédiés sont variés :

- des outils de communication tels que les systèmes d'information territoriaux, cartes interactives, conférences, expositions, publications, etc. ;
- des aménagements de terrain en concertation avec les communes et les propriétaires sous la forme de sentiers d'interprétation, de parcours interactifs, de centre d'interprétation de la forêt (découverte de l'écosystème forestier et de l'arbre : des racines à la canopée) ;
- des actions pédagogiques, de découverte expérientielle en lien avec la stratégie de « Mise en tourisme du Parc national » ;
- des actions de grande ampleur de mobilisation citoyenne et de sciences participatives tels que les atlas de la biodiversité communale, des inventaires, des chantiers « nature » ou l'accueil de classes thématiques, comme des classes d'eau labellisée « Parc national ». L'opportunité de réaliser une « aire protégée éducative », semblables à celles d'autres espaces naturels, est envisagée.

Pour s'assurer de la compatibilité de ces initiatives avec la préservation de certains patrimoines sensibles, un suivi de la fréquentation est assuré. En lien avec la stratégie tourisme, il vise à la fois à apprécier l'attractivité du territoire et les interactions potentielles avec les patrimoines.

Parmi les patrimoines du Parc national, les savoir-faire locaux sont aussi à valoriser. La marque « Esprit Parc national® » est mobilisée au service des opérateurs dépositaires de ces connaissances. Cette reconnaissance contribue à renforcer les liens de solidarité entre les habitants, les usagers et les visiteurs. Elle traduit leur volonté de "vivre ensemble" avec les autres êtres vivants et leur environnement.

Une attention particulière est portée au partage de l'information à destination des habitants et plus largement à ce qui se passe sur le territoire afin de sensibiliser chacun à l'importance « du global » par rapport « au particulier ». La lisibilité de l'action du Parc national et de la continuité dans la conduite du projet de territoire est prioritairement recherchée.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- partage ses connaissances, met à disposition ses données	- portent des projets	État et ses établissements publics
- porte des projets	- diffusent l'information	Régions et Départements Communes
- accompagne techniquement et/ou financièrement	- mobilisent les habitants et les écoles	Écoles, collèges et lycée Structures d'éducation à l'environnement

Orientations

- met en réseau les acteurs		Associations
- promeut les bonnes pratiques et la richesse des patrimoines		

EXEMPLES D' ACTIONS

- Construire un plan d'interprétation des patrimoines.
- Élaborer et animer le volet « patrimoine naturel » de la stratégie d'éducation à l'environnement.
- Développer l'éducation au paysage.
- Informer régulièrement les habitants des travaux du Parc national.

MESURE N°2. FAIRE CONNAITRE LE PARC NATIONAL LOCALEMENT

Si une notoriété certaine est rattachée aux parcs nationaux, le Parc national doit prioritairement réussir son intégration dans la vie locale. C'est un facteur d'appropriation par l'ensemble des usagers (habitants, visiteurs) qui est en grande partie à construire.

La connaissance et l'appropriation du Parc national et des actions menées par l'Établissement public par les habitants et visiteurs sont d'abord recherchées par des moyens de communication et par la signalétique, respectant une charte graphique : médias, brochures de présentation, site internet, panneaux de présentation... La presse (journaux, radios, télé locales et régionales) est sollicitée lors des événementiels, lors d'actions pilotes, lors de moments institutionnels... Les publics-cibles sont notamment le grand public, le jeune public et les collectivités locales. Des outils de concertation donnent la possibilité aux habitants de participer aux décisions.

La présence de l'Établissement public du Parc national sur le territoire est aussi renforcée par l'organisation et la participation à des événements, des animations locales et des sorties et activités qui valorisent les patrimoines, en partenariat avec les associations, les départements, les collectivités locales, les Régions, les Départements et l'État. Le soutien aux manifestations locales est prioritaire. Elles constituent des lieux de rencontres pour les habitants. Elles contribuent à forger l'identité du territoire.

Pendant la durée de la charte, au moins quatre portes du Parc national sont mises en place. Ce sont des bâtiments d'accueil des visiteurs qui entrent dans le territoire. Ces points d'information appelés « Maison du Parc national » sont des lieux-relais. Ils sont identifiés et animés en étroite collaboration avec les collectivités locales. Ce réseau s'inscrit dans le réseau des points d'information touristique existants voire des maisons de services à développer. Il consolide la présence d'animateurs formés et connaissant les richesses du territoire. Il est géré en lien avec « les portes du cœur » qui sont des sites aménagés en espaces naturels.

Le réseau des « relais du Parc » est conservé voire consolidé. Il est constitué d'habitants du territoire qui souhaitent s'informer précisément sur le Parc national et diffuser l'information dans leur entourage ou dans le cadre d'animations qu'ils assurent. Tout au long de la durée de la charte, l'établissement public reste à la disposition des communes pour des rencontres régulières de leurs conseils municipaux ou de leurs habitants. Il se positionne comme un acteur à leur service.

Orientations

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- communique, est présent sur les événements - déploie la communication et varie les supports et les publics-cibles - élabore et propose un programme d'activités avec ses partenaires	- diffusent l'information, communiquent - mobilisent les habitants et les écoles - sensibilisent les habitants	État et autres collectivités Établissements scolaires Structures de l'éducation à l'environnement Association de protection de la nature Propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels Opérateurs touristiques

EXEMPLES D'ACTIONS

- Créer des maisons du Parc national.
- Mettre en place une signalétique routière dédiée à la découverte des patrimoines naturels culturels et paysagers

MESURE N°3. SOUTENIR LA VIE CULTURELLE, SOURCE DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Le Parc national et les signataires de la charte s'engagent dans un soutien aux activités culturelles, dans une perspective de médiation artistique valorisant le parc national, mais également pour contribuer à renforcer le lien social et la vie des villages par une offre variée et régulière.

Le soutien à une approche sensible des patrimoines naturels et culturels (dessin, peinture, photographie, danse et cirque, musique, cinéma, littérature et théâtre, etc.) invite à une appropriation individuelle ou collective par l'émotion, qui constitue un contrepoint enrichissant aux études scientifiques conduites dans le territoire.

Le développement des accueils d'artistes facilite la création inspirée du caractère du Parc national, notamment grâce aux immensités forestières favorables au ressourcement. Une meilleure visibilité et pérennité insufflées à ces résidences créent le dialogue entre artistes et population et favorisent ainsi l'appropriation des patrimoines naturels et culturels. Les nouveaux programmes d'accueil sont accompagnés, notamment lorsque des logiques de coopérations nationale et internationale sont envisagées. À l'échéance de la charte, des accueils réguliers d'artistes sont organisés en différents points du territoire.

Le soutien au développement et au rayonnement d'une offre culturelle variée (théâtre, musique, littérature, conte, etc.), contribue à une meilleure connaissance des patrimoines du parc : des plus intimes aux plus emblématiques, des plus rares aux plus connus. Par cette lecture émotionnelle, les habitants, spectateurs mais aussi acteurs, redonnent du sens à ce qui fait l'identité du territoire et entretiennent ainsi des échanges intergénérationnels et du lien social. Dès le premier programme d'action, des événements forts et mobilisateurs sont soutenus.

Orientations

Une attention particulière est portée au public scolaire, tant les enjeux en termes de transmission et de sensibilisation sont importants. Plusieurs dispositifs existants sont à valoriser : nouvelles activités périscolaires (NAP), Contrat local d'éducation Artistique (CLEA), Projet artistique globalisé (PAG), etc. Mais des outils spécifiques au parc sont développés par contractualisation avec l'éducation nationale dès la création du parc.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- accompagne techniquement et/ou financièrement	- facilitent le montage de projet	État et ses services dédiés
- met à dispositions ses connaissances	- apportent leur soutien	Collectivités
- met en relation		Associations culturelles
- communique		Artistes

EXEMPLES D'ACTIONS

- Soutenir un réseau de résidences d'artistes valorisant le caractère du Parc national.
- Aider les acteurs existants ou naissants à pérenniser leur offre culturelle par de l'ingénierie technique et financière.
- Conventionner avec l'Éducation nationale, le Ministère de l'agriculture pour des programmes d'actions pluriannuels dans leurs établissements d'enseignement respectifs.
- Réserver une part de l'enveloppe financière du Parc national dédiée à l'innovation, à des initiatives culturelles.

MESURE N°4. RAYONNER HORS DU TERRITOIRE

Le Parc national s'efforce de faire connaître et reconnaître le territoire et ses richesses au-delà de ses frontières. Il est tourné vers les Régions voisines, vers la France, vers l'Europe et vers le monde en valorisant les atouts que sont ses patrimoines naturels et sa capacité de création artistique.

Faire rayonner le Parc national hors du territoire repose sur une stratégie qui se décline en 5 axes :

1) Un grand « rendez-vous » pour fêter les forêts. Selon la finalité qui lui est donnée, cet évènement peut revêtir des formes différentes. Quel que soit l'option retenue, il place la mobilisation des habitants comme un critère central.

Si les habitants constituent la cible unique de l'évènement, sa portée reste régionale. C'est un facteur d'appropriation du Parc national direct. Les partenariats à construire s'appuient principalement sur les collectivités

Orientations

et les réseaux associatifs locaux. Sa périodicité peut être annuelle.

Si dans la perspective de cet évènement, un lien est fait avec la Raison d'être du Parc national, « une forêt vaste et emblématique à préserver pour apprendre et vivre », l'objectif peut évoluer pour intégrer une dimension scientifique et devenir le rendez-vous des sciences forestières. Sa dimension devient alors nationale voire internationale. Compte tenu du poids organisationnel et économique, sa fréquence peut être portée tous les 2 ans.

L'analyse de la faisabilité de chaque option est affinée dès la création du Parc national.

2) S'impliquer dans le réseau des parcs nationaux français. Dès sa création, le Parc national trouve sa place au sein des 10 Parcs nationaux existants et aux côtés de l'Agence française pour la biodiversité. Le 11ème Parc national renforce sa culture des parcs nationaux d'une part. D'autre part, il apporte à ce réseau son caractère novateur de territoire rural, fort d'une économie locale basée sur la valorisation des ressources naturelles. Il s'inscrit dans les actions collectives répondant aux fondamentaux des parcs nationaux et notamment de communication qui contribuent à la notoriété des parcs nationaux en France comme à l'international.

3) Étudier l'opportunité de rejoindre le réseau du patrimoine mondial de l'UNESCO « Forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe ». Grâce à l'engagement de 13 pays, ce réseau représente un ensemble exceptionnel de conservation de hêtraies non perturbées par l'action de l'Homme. Il constitue aussi un précieux réservoir génétique de hêtre, un habitat important pour de nombreuses espèces associées et dépendantes de ces forêts. Il regroupe des lieux d'études, de recueil de données et d'intérêt pour la communauté scientifique et un support pour la sensibilisation du public. Le parc national et en particulier la réserve intégrale, pourraient faire partie des territoires prospectés en vue d'élargir ce réseau, conformément à la volonté exprimée dans de récents rapports européens d'explorer les possibilités d'élargissement du site.

4) Poursuivre les partenariats « Cigogne noire ». La Cigogne noire, espèce migratrice rare et protégée, niche en Europe de l'Ouest et hiverne en Afrique de l'Ouest. Le suivi satellitaire de quelques individus a permis de connaître, d'une part l'utilisation du domaine vital en période de reproduction, mais aussi le trajet migratoire et les zones de stationnement en Afrique sahélienne. La Cigogne noire est un véritable ambassadeur de la Nature entre deux territoires d'exception en France et en Afrique.

5) S'inscrire dans le réseau EUROPARC. C'est un réseau européen constitué de près de 400 aires protégées qui travaillent sur des thématiques communes. Ce sont le tourisme durable, l'éducation à l'environnement avec notamment la mobilisation des jeunes via son programme « Junior rangers ». Son action la plus structurante est la « Charte européenne du tourisme durable ». C'est une démarche de progrès qui mobilise à la fois l'établissement public et les opérateurs touristiques dans des espaces naturels protégés d'Europe. Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une stratégie touristique locale basée sur la concertation et à développer un tourisme soutenable, contribuant à la préservation et la valorisation des patrimoines naturel et culturel. Le réseau EUROPARC est aussi une opportunité pour renforcer la lisibilité des espaces naturels protégés auprès des instances européennes. En complément et avec ces édifices monastiques et industriels, le 11ème Parc national français peut s'inscrire dans des réseaux nationaux et européens au fort potentiel touristique (réseaux des abbayes et des sites cisterciens, route européenne du patrimoine industriel, itinéraire de sites liés à l'ordre des Templiers, etc.). Dans le domaine de la culture, le potentiel d'ouverture européenne lié à la création artistique est à explorer. L'expérience développée par la Maison Laurentine offre les bases d'un solide réseau.

Pour apprécier l'efficacité des actions menées, l'établissement public poursuit les études de notoriété menées collectivement par l'Agence française pour la biodiversité pour le compte des parcs nationaux.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
met en réseau les acteurs	s'associent à l'organisation de grands	Réseau des Parcs nationaux

Orientations

- communique	événements	Agence française pour la Biodiversité
- organise ou participe à des événements	- accueillent des journalistes et des délégations	Réseaux européens (UICN, EUROPARCS)
- entretient et développe les partenariats		Régions

EXEMPLES D' ACTIONS

- Organiser périodiquement un événement majeur
- Inscrire le parc national dans le réseau des « hêtraies » de l'UNESCO.
- Adhérer à la Charte européenne du tourisme durable

Pages 152 à 158

Référence ID de l'article : #5865

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-07 10:31